



Suivant acte reçu par **Maître Hélène SUSSET** Notaire à LABARTHE SUR LEZE le 25 janvier 2020, **Patrice Jean-Marie VIELLE**, né à SAINT LYS le 30 novembre 1959 et **Lydia GALLARDO**, née à TOULOUSE le 22 mai 1962 demeurant à LABARTHE-SUR-LEZE, 1, lotissement Las Bories, mariés à TOULOUSE le 1er octobre 1987, ont convenu dans l'intérêt de la famille, d'apporter comme modification à leur régime matrimonial : en cas de dissolution de la communauté par décès, et dans ce cas uniquement, le survivant des époux pourra prélever sur la communauté, avant tout partage à titre de préciput la maison sise à LABARTHE-SUR-LEZE 1 lotissement Las Bories, cadastrée section AP numéro 110.

Opposition à adresser dans les 3 mois de la parution du présent avis par lettre recommandée avec accusé de réception ou par acte d'huissier à Me Hélène SUSSET, notaire à LABARTHE SUR LEZE 10 place Vincent Auriol. (art 1300-1 NCPC).

Pour avis
Me Hélène SUSSET
